

Tarif des douanes

Il faut se demander si, avec ce projet de loi, le gouvernement se montre honnête, juste et transparent.

M. St. Germain: Nous l'avons déjà prouvé.

M. Cassidy: Le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) dit que le gouvernement a déjà passé le test de la transparence. C'est pour cela que le texte de cet accord n'a toujours pas été publié après deux mois et demi. C'est pour cela que l'on demandera aux premiers ministres de l'endosser, avec un préavis de 24 heures, lorsqu'ils rencontreront le premier ministre (M. Mulroney), jeudi et vendredi. C'est pour cela que l'on demande au Parlement de confirmer un document de quelque 2000 pages qui va changer radicalement la façon dont les gouvernements de ce pays fonctionnent. Pourtant, le député de Mission—Port Moody nous dit que le gouvernement a déjà passé le test de la transparence, de l'honnêteté et de la justice. En parlant d'honnêteté, monsieur le Président, comment se fait-il que le député qui est actuellement premier ministre se soit prononcé contre ce genre . . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais bien que le député mentionne le projet de loi de temps à autre, au lieu de partir sur une tangente.

M. Cassidy: Les députés habitent dans ma circonscription.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: Ils lisent religieusement les bulletins que j'envoie à mes électeurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: Malheureusement, je n'ai pas encore pu les convertir à ma façon de penser. J'ai promis de persister avec espoir, sachant que s'ils ne se convertissent pas, ils retourneront dans leur circonscription aux prochaines élections fédérales.

Je vous rappelle l'article 62 du projet de loi, qui dit expressément:

Le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre des Finances, par décret, sous réserve des conditions qui peuvent y être spécifiées:

a) réduire ou supprimer les droits sur les marchandises importées d'un pays en compensation de concessions accordées au Canada par ce pays ou un autre pays;

Je rappelle cette disposition parce que, lorsque j'ai pris ce projet de loi en main, le secrétaire parlementaire m'a dit que c'était une mesure mineure. Il y était question d'un comité interministériel qui établissait un tarif douanier dans lequel il est question d'un nouveau système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Ce devait être une question on ne peut plus banale et ennuyeuse. J'ai pris la peine de lire le projet de loi et j'ai constaté qu'il prévoyait, dissimulés sous cet extérieur anodin, ordinaire, ennuyeux, des pouvoirs qui ont déjà existé mais qui, en ce moment, me semble contestables. Vous savez, monsieur le Président, que nous avons changé passablement de choses à la Chambre depuis 1984 parce que les Canadiens sont plus conscients de la nécessité de démocratiser l'action du gouvernement au Canada.

Il est intéressant de remarquer que les États-Unis ne réduiront pas les tarifs tant que le traité commercial conclu avec le Canada n'aura pas franchi l'étape du Sénat et du Congrès et tant que ne seront pas terminées de longues audiences qui dureront encore six ou huit mois après que le Canada aura signé l'accord, le 2 janvier. Au Canada, le gouvernement peut

s'engager dans un traité parce que l'exercice du pouvoir exécutif a été confié au premier ministre à l'issue des élections de 1984. C'est actuellement ainsi que fonctionne notre système et je crois que c'est très malheureux.

Je trouve déplorable que d'un seul trait de plume, le premier ministre puisse décider de réduire les tarifs douaniers et par le fait même provoquer d'autres réductions ou des augmentations d'impôt de l'ordre de 2 milliards de dollars qui transforment profondément le fonctionnement du pays. C'est une erreur de permettre au premier ministre et au Cabinet de prendre de façon précipitée la décision d'accepter ou de refuser l'indemnisation ou les concessions offertes par les États-Unis sans que nous et les autres députés ou l'ensemble des Canadiens, puissions examiner la situation. C'est pourquoi je m'obstine à parler des réductions de tarifs douaniers qui pourront être faites si le projet de loi est adopté en troisième lecture sans autre forme d'approbation de la part du Parlement. Nous n'aurons même pas besoin de voter la semaine prochaine.

J'ignore si le gouvernement tentera de tenir un vote la semaine prochaine mais, monsieur le Président, est-ce qu'une simple proposition à la Chambre suffit, à votre avis, lorsqu'il est question de mesures capitales? Ce n'est pas ainsi que nous avons procédé dans le cas de la réforme fiscale. Nous avons eu un Livre blanc qui a pu être étudié pendant un certain nombre de mois. Nous avons reçu 570 mémoires et entendu près de 200 témoins. Le comité a consacré plusieurs semaines à l'audition des témoins à Ottawa et ailleurs au pays. Il a produit son rapport après des études longues et détaillées. Le rapport a ensuite été communiqué au ministre des Finances (M. Wilson) qui doit encore présenter une motion de voies et moyens et une série de mesures qui devront être soumises au Parlement pour un examen approfondi. Il est bel et bien entendu que si on découvre que, pour une raison ou pour une autre, ces mesures laissent à désirer, et même si celles-ci peuvent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1988—et je m'interroge là-dessus—elles n'en seront pas moins invalidées si le Parlement les rejette, retire son consentement ou modifie le moindrement le projet de loi avec la motion de voies et moyens dont nous prendrons connaissance la semaine prochaine.

La réforme fiscale est importante. Elle touche à presque tous les Canadiens. Elle a une influence considérable sur la vie économique de notre pays. Ce processus est maintenant en cours depuis deux ans et demi. On a procédé à beaucoup de sondages et de consultations. Puis, le gouvernement a présenté officiellement ses propositions dans le Livre blanc, suivi de la motion des voies et moyens dont nous serons saisis dans une semaine. Y a-t-il quelque chose qui ait une incidence plus marquée sur notre pays? Non pas. Absolument pas. En fait, si certains des Canadiens qui ont voté en 1984, puis qui sont partis en Afrique et n'ont pas suivi les nouvelles depuis deux ou trois ans revenaient au Canada maintenant, ils resteraient perplexes et diraient: «Je n'y comprends rien. Pourquoi le gouvernement essaie-t-il non seulement d'obtenir le pouvoir de réduire les droits tarifaires sans consulter le Parlement, car c'est en fait ce que propose la mesure à l'étude, mais compte-t-il de surcroît se servir de ces pouvoirs pour opérer les plus fortes réductions tarifaires jamais vues au Canada sans en parler au Parlement? Pourquoi?» Ils ajouteraient: «Je me souviens d'avoir entendu le premier ministre dire que les Canadiens